

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### AUPLATA

Société Anonyme au capital de 4 662 624,75 euros.  
Siège social : 15-19, rue des Mathurins - 75009 Paris.  
331 477 158 R.C.S. Paris.

#### AVIS PREALABLE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES TITULAIRES D' ACTIONS A DROIT DE VOTE DOUBLE

Les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double de la société sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Spéciale le **12 juin 2012 à neuf heures** au Centre d'Affaires Multiburo Trocadéro, 14, avenue d'Eylau, 75016 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

— Approbation de la suppression du droit de vote double.

#### Texte du projet de résolution

##### Résolution unique - Approbation de la suppression du droit de vote double

L'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions disposant d'un droit de vote double, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve le projet de décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de suppression du droit de vote double prévu par l'article 10 des statuts au profit des titulaires d'actions nominatives entièrement libérées et détenues depuis plus de deux ans sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des actionnaires.

---

L'Assemblée Spéciale se compose de tous les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Spéciale, les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 7 juin 2012 à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Spéciale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à un autre actionnaire, leur conjoint ou le partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- Voter par correspondance.

A compter de la convocation, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société.

Le formulaire de vote par correspondance devra être renvoyé de telle façon que les services de la Société Générale - Service Assemblées - 32, rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44 312 Nantes Cedex 3 le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Spéciale.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Spéciale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les demandes d'inscription de projets de résolution devront être accompagnées du texte des projets de résolution, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris devra être transmise à la société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Spéciale seront mis en ligne sur le site internet de la société et mis à disposition au siège social à compter de la date de convocation.

A compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 6 juin 2012, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

**1202244**